

COMPTE RENDU

BUREAU COMMUNAUTAIRE
DU

3 FÉVRIER 2021

Affiché/publié le : *3 février 2021*

Siège : Orsay
 Nombre de délégués en exercice : 27
 Présents : 25
 Présents et représentés : 26
 Votants : 26

Le mercredi 3 février 2021, le Bureau communautaire dont les membres ont été légalement convoqués par lettre en date du 28 janvier 2021, s'est réuni à 20h30, sous la présidence de Monsieur Grégoire de LASTEYRIE, à ORSAY, salle du Conseil communautaire.

DELEGUES PRESENTS

Madame Stéphanie	GUEU-VIGUIER	Commune de Ballainvilliers
Monsieur Christian	LECLERC	Commune de Champlan
Madame Rafika	REZGUI	Commune de Chilly-Mazarin
Madame Muriel	DORLAND	Commune d'Epinay-sur-Orge
Monsieur Yann	CAUCHETIER	Commune de Gif-sur-Yvette
Madame Lucie	SELLEM	Commune de Gometz-le-Châtel
Monsieur Francisque	VIGOUROUX	Commune d'Igny
Monsieur Jean-Pierre	MEUR	Commune de la Ville du Bois
Monsieur Clovis	CASSAN	Commune des Ulis
Monsieur Christian	LARDIERE	Commune de Linas
Madame Sandrine	GELOT	Commune de Longjumeau
Monsieur Olivier	THOMAS	Commune de Marcoussis
Monsieur Nicolas	SAMSOEN	Commune de Massy
Madame Isabelle	KLAJIC	Commune de Montlhéry
Monsieur Didier	PERRIER	Commune de Nozay
Monsieur David	ROS	Commune d'Orsay
Monsieur Grégoire	de LASTEYRIE	Commune de Palaiseau

Monsieur Michel	SENOT	Commune de Saclay
Monsieur Stéphane	BAZILE	Commune de Saux-les-Chartreux
Monsieur Bernard	GLEIZE	Commune de Vauhallan
Monsieur François Guy	TRÉBUILLE	Commune de Verrières-le-Buisson
Monsieur Dominique	FONTENAILLE	Commune de Villebon-sur-Yvette
Monsieur Igor	TRICKOVSKI	Commune de Villejust
Monsieur Guillaume	VALOIS	Commune de Villiers-le-Bâcle

DELEGUES ABSENTS REPRESENTES

Monsieur Jean-François VIGIER
 Commune de Bures-sur-Yvette

DELEGUES ABSENTS

Monsieur Pierre-Alexandre MOURET
 Commune de Saint-Aubin

Secrétaire de séance : Rafika REZGUI

Soit 25 délégués présents et 26 délégués présents et représentés à l'ouverture de la séance et jusqu'à la fin de la séance.

1 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION À LA COMMUNE DE WISSOUS DANS LE CADRE DU FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. AUTORISE le Président à signer la convention d'attribution du fonds de soutien ci-annexée, en investissement ;
2. ATTRIBUE un fonds de soutien pour un montant de 2 500€ à la commune de Wissous pour le projet : « Fourniture et pose de panneaux solaires photovoltaïques » ;
3. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

ADOPTÉE par (26 VOIX)

2 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION À L'ASSOCIATION TERRE ET CITÉ POUR LE PROJET DE " CLIPS DE PRÉSENTATION DES FERMES DU PLATEAU DE SACLAY " ET POUR LE PROJET " VISITES DE FERMES " INSCRITS AU PROGRAMME LEADER

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. DECIDE d'affecter la subvention de 5 014,99€ à l'association Terre et Cité pour deux projets LEADER ; le projet de facilitation des visites de fermes du périmètre LEADER par les associations de solidarité et établissements scolaires du territoire (2 263,73€) et le projet de clips de présentation des fermes du Plateau de Saclay (2 751,26€) ;
2. DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021.

ADOPTÉE par (26 VOIX)

3 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE, DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET DE L'ÉTAT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE CIRCULATION DOUCE SUR LE RING DU PILEU À MASSY

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. SOLLICITE le concours financier du Département de l'Essonne, de la Région Île-de-France et de l'Etat au taux maximal ;
2. AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉE par (26 VOIX)

4 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET DE L'ÉTAT POUR LA CRÉATION D'UNE PASSERELLE DESTINÉE AUX CIRCULATIONS DOUCES AU-DESSUS DE L'A10 À VILLEBON-SUR-YVETTE

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. SOLLICITE le concours financier de la Région Île-de-France et de l'Etat au taux maximal ;
2. ENGAGE la Communauté Paris-Saclay à inscrire le projet de passerelle sur l'A10 dans son prochain plan pluriannuel d'investissement cyclable ;
3. AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉE par (26 VOIX)

5 - CONVENTION DE FINANCEMENT AVEC L'AGENCE RÉGIONALE DE SANTÉ D'ÎLE-DE-FRANCE RELATIVE À LA COORDINATION DU CONTRAT LOCAL DE SANTÉ PARIS-SACLAY POUR 2020-2021

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE les termes de la convention avec l'Agence Régionale de Santé d'Île-de-France à hauteur de 40 000€ pour l'année 2020 et l'année 2021 ;
2. AUTORISE le président à signer la convention 2020-2021 ;
3. A MAINTENIR tout document et avenant afférents.

ADOPTÉE par (26 VOIX)

6 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE POUR L'ÉTUDE RELATIVE AU PLAN DE GESTION DE LA SÉCURITÉ SANITAIRE DE L'EAU

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et le Département de l'Essonne au taux maximal dans le cadre de la réalisation de l'étude relative au Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire de l'Eau (PGSSE) ;
2. DIT que les crédits sont inscrits au budget annexe eau potable de la Communauté Paris-Saclay ;
3. AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉE par (26 VOIX)

7 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE POUR L'ÉTUDE DE SÉCURISATION DES OUVRAGES DE STOCKAGE D'EAU POTABLE

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département de l'Essonne pour les aides les plus élevées possibles dans le cadre de la réalisation de l'étude relative à la sécurisation des ouvrages de production et stockage d'eau potable ;
2. DIT que les crédits sont inscrits au budget annexe eau potable de la Communauté Paris-Saclay ;
3. AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉE par (26 VOIX)

8 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DE RÉSEAUX D'EAU POTABLE POUR L'ANNÉE 2021

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. SOLLICITE le concours financier du Département de l'Essonne au taux maximal pour la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable sur les communes de la Communauté Paris-Saclay pour l'année 2021 ;
2. DIT que les crédits sont inscrits au budget eau potable de la Communauté Paris-Saclay ;
3. AUTORISE le Président à déposer un dossier de demande de subventions et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉE par (26 VOIX)

9 - DEMANDE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE-NORMANDIE ET DU DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE POUR LES ÉTUDES ET TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT / REMPLACEMENT DE RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT ET D'EAUX PLUVIALES POUR L'ANNÉE 2021 - 2022

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. SOLLICITE le concours financier de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et du Département de l'Essonne au taux maximal pour la réalisation des travaux de renouvellement des réseaux d'assainissement et de mise en œuvre des techniques alternatives à la gestion des eaux pluviales urbaines sur les communes de la Communauté Paris-Saclay pour l'année 2021 ;
2. DIT que les crédits sont inscrits aux budgets annexes assainissement pour les eaux usées et budget général pour les eaux pluviales de la Communauté Paris-Saclay ;
3. AUTORISE le Président à déposer les dossiers de demandes de subventions et à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

ADOPTÉE par (26 VOIX)

10 - APPROBATION DE MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLÉE DE LA BIÈVRE (SIAVB)

Le Bureau communautaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

1. APPROUVE la modification des statuts du Syndicat Intercommunal pour l'Assainissement de la Vallée de la Bièvre, tel qu'annexé.

ADOPTÉE par (26 VOIX)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32.

Le présent extrait a été affiché au 1 Rue Jean Rostand à Orsay, siège de la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay, en exécution de l'article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les délibérations sont consultables au siège de la communauté d'agglomération, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 16h30 en prenant contact avec le secrétaire général au 01 69 35 69 59 ou par mail à l'adresse suivante : secretariat.general@paris-saclay.com

Fait à Orsay, le

Le Président,
Maire de Palaiseau


Grégoire de LASTEYRIE